



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'aménagement du territoire**

**Rapport**

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la  
Commission

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 865-20190919

---

2019

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 18 septembre 2019)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé)  
M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)  
M. Émond (Richelieu) en remplacement de M. Simard (Montmorency)  
M. Girard (Lac-Saint-Jean)  
M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)  
M<sup>me</sup> Guillemette (Roberval)  
M<sup>me</sup> Jeannotte (Labelle)  
M. Kelley (Jacques-Cartier)  
M<sup>me</sup> Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)  
M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil)  
M<sup>me</sup> Perry Mélançon (Gaspé)  
M<sup>me</sup> Thériault (Anjou-Louis-Riel)  
M. Thouin (Rousseau)

Autre député présent :

M. Paradis (Lévis), président de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 51, M. Paradis (Lévis) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Émond (Richelieu) de remplacer M. Simard (Montmorency) et à M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) de remplacer M. Provençal (Beauce-Nord).

### **ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE**

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) propose la motion suivante :

QUE M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles) soit élue présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles) élue présidente de la Commission.

M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles) prend ses fonctions à la présidence.

### ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

M. Thouin (Rousseau) propose la motion suivante :

QUE M. Allaire (Maskinongé) soit élu vice-président de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M<sup>me</sup> la présidente déclare M. Allaire (Maskinongé) élu vice-président de la Commission.

À 11 h 55, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Dominic Garant

\_\_\_\_\_  
Francine Charbonneau

DG/ag

Québec, le 18 septembre 2019